

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

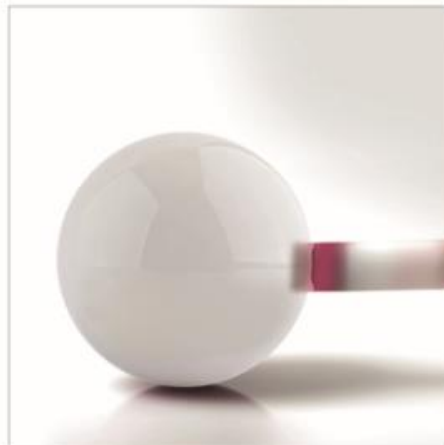
Numéro de gestion : 2021 B 00556 Numéro SIREN : 901 971 036 Nom ou dénomination : 3A2C HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2023 sous le numéro de dépôt 6052



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



APPORTS DE TITRES

Société bénéficiaire : 3A2C HOLDING
Apport de titres de la société LEPAGE SERVICES

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Monsieur, l'Associé unique de la société 3A2C HOLDING,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par l'associé unique de la société 3A2C HOLDING en date du 15 décembre 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Christophe ABADIE, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet d'apport en nature. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Synthèse – Points clés.
4. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Christophe ABADIE vise à transmettre les titres de la société LEPAGE SERVICES à la société 3A2C HOLDING.

1.2. Présentation des sociétés et/ou des parties et intérêts en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

La société 3A2C HOLDING va recevoir l'apport des titres de la société LEPAGE SERVICES actuellement détenus par Monsieur Christophe ABADIE, demeurant 24 rue des Jardins à LAVAL (53 000) marié sous le régime de la séparation des biens à Madame Aurélie ABADIE.

1.2.2. Société bénéficiaire 3A2C HOLDING

Conformément aux statuts, 3A2C HOLDING est une société à responsabilité limitée au capital de 10 000 € ayant son siège social 24 rue des Jardins 53000 LAVAL.

1.2.3. Société LEPAGE SERVICES dont les titres sont apportés

LEPAGE SERVICES est une société à responsabilité limitée au capital social de 50 000 €, dont le siège social est au lieudit « Les Bréhaudières » 53810 CHANGE.

Son capital, composé de 5 000 parts, est détenu par :

- Madame Christelle LEPAGE : 1 100 parts
- Monsieur Stephane LEPAGE : 1 100 parts
- Société LEPAGE ENTREPRISE : 250 parts
- Monsieur Christophe ABADIE : 2 550 parts

La société a pour objet :

- La location de matériels de travaux publics avec ou sans chauffeur ;
- Les travaux publics ;
- Tous services de transports routiers et de transports publics de marchandises ;
- La location de véhicules industriels pour le transport routier de marchandises, avec ou sans mise à disposition de conducteurs ;
- Les activités liées au bâtiment, terrassements, travaux publics, vente de tous matériaux se rapportant aux activités précitées ;
- Le négoce de matériels ;
- Le négoce de pneumatiques ;
- L'activité de stockage et logistique ;
- Le conseil en achats ;
- L'acquisition, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'immeubles ou de fractions d'immeubles situés en France, notamment l'acquisition de terrains nus ou construits, la construction sur ces terrains d'immeubles, l'acquisition de tous droits immobiliers, la passation de tous baux et de tous emprunts nécessaires à la réalisation de cet objet.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

Les apports seront définitifs qu'après réalisation de l'approbation de l'évaluation desdits apports et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société bénéficiaire, 3A2C HOLDING.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce.

En application des dispositions de l'article 150-0 B du Code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du sursis d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de ses titres de la société LEPAGE SERVICES contre les titres de la société 3A2C HOLDING.

En matière de droits d'enregistrement, l'apport sera enregistré gratuitement, conformément aux dispositions de l'article 810 du Code général des impôts.

1.3.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est consentie aux conditions ci-après :

- La société 3A2C HOLDING aura la pleine propriété et la jouissance des parts sociales apportées à compter de l'approbation du présent apport.
- La société 3A2C HOLDING aura ainsi seule droit aux résultats qui seront réalisés par la société LEPAGE SERVICES proportionnellement aux parts sociales apportées et à compter de l'approbation du présent apport.
- En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou sommes assimilées, les parts sociales distribuées gratuitement et proportionnellement au titre des parts sociales du présent apport, le seront au profit de la société 3A2C HOLDING.
- La société 3A2C HOLDING respectera les obligations résultant de sa qualité d'associée de la société LEPAGE SERVICES telles qu'elles résultent de la loi et des statuts dont les associés de la société 3A2C HOLDING ont déclaré préalablement aux présentes avoir pris connaissance.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport, il sera attribué à Monsieur Christophe ABADIE 53 490 actions de la société 3A2C HOLDING de 10 euros de valeur nominale chacune.

1.3.4. Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4. Présentation de l'apport

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description de l'apport

Les titres de la société LEPAGE SERVICES, dont l'apport est envisagé à la société 3A2C HOLDING, ont été évalués à leur valeur réelle estimée à 408 000 €, soit 160 € par parts sociales. Ainsi :

- 2 550 actions LEPAGE SERVICES seront apportées par Monsieur Christophe ABADIE pour 408 000 € ;

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société 3A2C HOLDING sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Christophe ABADIE.

Nous avons notamment :

- échangé avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société LEPAGE SERVICES au regard des états financiers au 30/06/2023 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société LEPAGE SERVICES nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 30/06/2023 et, d'autre part, remettre en cause les prévisions à horizon 2023-2024.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des parts sociales LEPAGE SERVICES en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Christophe ABADIE des actions de la société LEPAGE SERVICES objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant 51 % du capital de la SAS LEPAGE SERVICES.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur la rentabilité passée et attendue de la société LEPAGE SERVICES.

2.4.3. Valorisation de la société A

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Dividendes

Compte tenu d'un historique trop récent et ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.

Évaluation par comparaison avec des transactions comparables

Nous n'avons pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de la société LEPAGE SERVICES.

2.4.3.2. Méthodes d'évaluation retenues

Actif net réévalué

La méthode de l'actif net réévalué consiste à déterminer une valeur patrimoniale en tenant comptes des justes valeurs sur les différents actifs et passifs, tout en excluant les non-valeurs.

Évaluation à partir du rendement de l'entreprise

La valeur de l'entreprise est déterminée en fonction de la rentabilité d'exploitation en tenant compte d'un nombre d'année, sous déduction de l'endettement restant. On y ajoute la trésorerie excédentaire disponible immédiatement.

2.4.3.3. Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant des approches intrinsèques et analogiques confortent la valeur d'apport pour autant que le niveau actuel de l'activité se maintienne sur les prochaines années.

2.5. Appréciation des avantages particuliers le cas échéant

Absence d'avantage particuliers.

3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS

Les diligences que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

- Analyser la méthode de valorisation de l'apport,
- Analyser les documents juridiques,
- Echanger avec les conseils des sociétés.

Les travaux réalisés n'appellent pas de remarque de notre part.

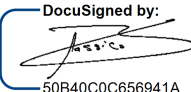
4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 408 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Laval, le 22 décembre 2023

Le Commissaire aux Apports

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:

50B40C0C656941A...
Romain MASSICOT

Associé